

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Yves Ferrari et consorts - Sortons du bois pour valoriser nos ressources forestières

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 23 mars 2017.

Présents : MM. François Debluë, Yves Ferrari, Olivier Kernen, Yvan Pahud (présidence), Philippe Randin, Daniel Ruch, Pierre Volet. Excusé : néant.

Participent de même : Mme. Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE). MM. Yves Golay, Responsable ingénierie et développement durable, Adjoint à l'Architecte cantonal, Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), Jean-François Métraux, Inspecteur cantonal des forêts, Cornelis Neet, Directeur général de l'environnement.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire relève que, pour la problématique de l'entreposage des grumes et des billons, celle-ci n'est pas directement prise en compte lorsqu'il faisait référence aux différents services de l'Etat. Le Service du développement territorial (SDT) n'était pas mentionné alors qu'il a un impact non négligeable pour trouver des solutions et progresser. Ce service doit donc être pris en compte.

Il insiste sur les questions de délais, déjà relevées par un commissaire, et sur la nécessité de coordonner les services de l'Etat. Le but est d'édicter les dispositions nécessaires à la promotion d'une économie forestière durable mais, dans la mesure du possible, ces dispositions ne doivent pas être édictées uniquement par la Direction générale de l'environnement (DGE). Elles devront être partagées par les autres services, sinon elles seront inutiles. Les acteurs publics et privés ne doivent pas être opposés et doivent travailler ensemble pour promouvoir le bois.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le directeur général de l'environnement donne quelques informations sur les dispositions d'exécution de l'article 77 de la Loi forestière vaudoise (LVLFO). D'abord, pour la rédaction de l'article, le Canton s'est inspiré du canton de Fribourg, souvent pris comme modèle. L'aspect symbolique de l'article est important et l'un des enjeux centraux est les marchés publics.

La rédaction des dispositions a pris, elle, un peu de retard pour plusieurs raisons. Dans la relation avec le SIPAL, cela a pris du temps pour discuter de l'équivalence Minergie P-ECO. Au début des réflexions, en outre, on avait imaginé travailler avec l'Unité du développement durable, qui devait fonctionner comme un agent de coordination. Au cours de la législature, cependant, cette unité a pris une direction un peu différente et a perdu son caractère de conseil transversal dans les services de l'Etat en s'orientant vers des prestations aux communes. Aujourd'hui, on n'a donc pas de texte d'application et le projet reste à réaliser. Le directeur général de l'environnement souligne que l'on a quand même progressé et que, d'une certaine manière, la motion arrive à point, même avec l'obligation d'élaborer un document en application de l'article 77 LVLFO.

4. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire signale le projet d'envergure de Rossinière au sud du Grand Chalet en lien avec plusieurs acteurs, dont le Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), et orienté vers l'exploitation du bois, ce qui va dans le sens de la motion.

Vu la complexité de la problématique de la filière du bois et de la valorisation de cette dernière, un commissaire demande si des assises pourrait être envisagées. Elles pourraient répondre aux interventions parlementaires de personnes de terrain concernant divers secteurs d'activités du bois. Il s'agirait durant celles-ci d'éventuellement cibler l'utilisation de subvention.

Un commissaire précise que ce genre d'organe existe déjà comme dans le cadre de la filière bois Ouest vaudois. Celle-ci tente d'étendre la filière au reste du canton en approchant les autres associations. Un atelier de réflexion sur les débouchés de la filière bois a eu lieu en récemment, celui-ci rassemblait de très nombreuses organisations dont les services de l'Etat.

Le directeur général de l'environnement salue ce type d'initiatives. La question est tellement complexe qu'une assise globale serait peut-être insuffisante. La stratégie bois-énergie a déjà fait l'objet d'un immense travail au cours d'assises et d'ateliers qui ont donné lieu à un rapport. La stratégie cantonale, qui représente un point d'ancrage assez important, sera peut-être encore approuvée lors de cette législature. La mission existe déjà par l'article 77 LVLFO. La directive du Conseil d'Etat de Fribourg sera sans doute une source d'inspiration quant à la formulation des dispositions. Un texte sera mis en chantier ces prochains mois.

Un commissaire rappelle qu'il avait été demandé, lors de l'assemblée à Savigny de plus de 450 propriétaires, à ce que l'inspecteur cantonal soit en lien direct avec le directeur de la DGE et la conseillère d'Etat pour assurer une meilleure transmission des informations, car actuellement il existe un niveau intermédiaire. Cette requête semble n'avoir pas été prise en compte.

Le directeur général de l'environnement lui répond que certains points d'organisation générale seront revus au début de la prochaine législature en collaboration avec la cheffe ou le chef du département. Du point de vue pratique, le travail se fait déjà en équipe avec des liens directs.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette motion à l'unanimité, et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

L'Auberson, le 23 mai 2017.

*Le président :
(Signé) Yvan Pahud*